

Le jeudi 18 Mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical au cinéma de Senonches, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Mr MOREAU et Madame LE NOC Vice-Présidents.

Date de la convocation : 12 Mars 2021

Secrétaire de Séance : Mme LE NOC

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 47

Étaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, POLVE, CHALLINE, GARNIER, LE NOC, GUILLEMET, HUARD, HALLOUIN, VINCENT, RIOLET, POINTEAU, BUFFETRILLE, MENANT, CHIVRACQ, ZAMPAGLIONE, DESVAUX, RION, JAHANDIER, POTTIER, REVERSE, TEILLEUX, TESSIER, ANDRE, FUKS, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, LOYER, PEGEARD, PANIER, PHILIPPE, LAVIRON, COUTEL, ROULLEAU, MAIGNE, DUCROCQ, de LACHEISSERIE, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, PELOUIN, LEBRUN, VERRET, MOREAU, GUERIN.

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs CLAY, DUBOIS, JEROME, JOVIGNOT, PARIS, CHEVREAU, BRUNEL, CAZARETH-BONAZZI, TREMIER, FOSSIER KUN, BICHON, PESCHEUR, CHARREAU, VIGNERON.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs BIGEAULT, FILLETTE, DEGLOS, LE DORLOT, HUBERT, LE QUERE, CHALON, CHAUVEAU, RAVANEL, VINCENT, GERARD, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, MENAGER, LEROY, BESNARD, LUNEAU, DONCK, AUBRY, BAUDRY, GAGNARD, GODEAU, LEDROIT, ROUILLY, BUGEALT.

1) Approbation du PV de la réunion du 18 février 2021

Le PV de la réunion du 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents

2) Approbation du Compte Administratif 2020

Le comité syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

<u>Pour la section de fonctionnement :</u>	Les dépenses se sont élevées à :	3 565 817.18 €
	Les recettes ont été de :	4 529 639.38 €
	L'excédent de fonctionnement s'élève à :	963 822.20 €

<u>Pour la section d'investissement :</u>	Les dépenses se sont élevées à :	76 783.80 €
	Les recettes ont été de :	200 659.72 €
	L'excédent d'investissement s'élève à :	123 875.92 €

3) Compte de gestion 2020

Le Comité Syndical du SIRTOM approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du receveur municipal, qui reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année, est en concordance avec le compte administratif 2020 du SIRTOM.

4) Affectation du Résultat

La totalité du résultat de fonctionnement 2020 (963 822.20 €) est affecté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement.

5) Budget Primitif 2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2021 :

Section de fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 566 573,48 €

Section d'investissement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 220 172,18 €

6) Rapport annuel 2020 sur la qualité du service de gestion des déchets

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et charge le Président de le transmettre à chaque commune et communauté de communes membre.

7) Groupement de Commande SIRTOM / CMTV – collecte / transfert

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de groupement de commandes avec CMTV portant sur la collecte en porte à porte et le transfert des déchets ménagers et assimilés du SIRTOM de Courville sur Eure, La Loupe et Senonches (ordures ménagères et déchets recyclables)

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

8) Membre de la Commission d'appel d'offres Ad hoc – groupement commande collecte / transfert

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide de nommer les représentants du SIRTOM de Courville à la commission ad hoc du groupement de commande :

- Titulaire : M. Bertrand de LACHEISSERIE
- Suppléant : M. Aurélien MOREAU

9) Election d'un membre du bureau

Monsieur RIOLET Pascal est élu à bulletin secret membre du bureau du SIRTOM à l'unanimité des suffrages exprimés en remplacement de Monsieur POETTE et immédiatement installé.

10) Règlement intérieur du Comité Syndical

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité adopte le règlement intérieur du comité syndical du SIRTOM Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-1 du CGCT

11) Lancement des marchés de collecte et d'exploitation des déchèteries

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la consistance et les spécifications figurant au dossier de consultation.
- autorise le lancement de la procédure de passation d'un marché à intervenir sous la forme d'un appel d'offres ouvert fondés sur un accord cadre. Ce marché aura une durée de 8 ans (reconductions comprises).
- Mandate le Président pour signer tous documents utiles à l'aboutissement de ce marché.

12) Tarification incitative

Suite aux avantages et inconvénients soulevés par le comité lors des débats, le comité syndical décide de surseoir à la mise en place éventuelle d'une tarification incitative. Afin de faire face aux évolutions réglementaires, il est décidé de l'intégrer aux futurs marchés et de poursuivre la réflexion sur le sujet.

13) Questions diverses

Aucune questions diverses abordées.